

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 juin 2018

Convocation du 31 mai 2018

Publication du 09 juin 2018

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Frédéric LAUTERBORN, Mireille SABRI, Éric DESQUIREZ.

Était représenté : Fabrice VIEL (procuration à Yann LAINE).

Étaient excusés : Vincent BAILLY, Eve MONCOLIN.

Étaient absents : Lucile ECOFFET, Christelle LEBLANC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 04 juin 2018 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

Rythmes scolaires 2018/2019

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale a émis un avis favorable à la dérogation à 4 jours et a approuvé les horaires d'école suivants :

École maternelle – Saint-Philibert

Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
	Matin	Après-midi
Accueil	08h25	13h30
Classe	08h35 11h45	13h40 16h30

École Élémentaire – Saulon-la-Rue

Horaires	Lundi, mardi, jeudi, vendredi	
	Matin	Après-midi
Accueil	08h20	13h40
Classe	08h30 11h35	13h50 16h45

Services techniques

L'employé communal a repris le travail suite à son accident du travail ce lundi 4 juin.

M. le Maire a fait appel à un intérimaire pendant une journée pour nettoyer plusieurs points de la commune, notamment le parking de l'ancienne Mairie et les abords de la benne à verre, le parking de la demi-lune ...

L'EURL BOUILLOT (l'Cantoche) a été sollicitée pour évacuer les branches coupées devant le cimetière et dans la cour de l'école (240 € TTC) et désherber le parking Mairie/Ecole avant germination (180 € TTC)

Bail Orange

M. le Maire a signifié, le 27 avril dernier, à la société mandatée par Orange, la décision du Conseil Municipal de ne pas renouveler par anticipation le bail et son désaccord sur la clause de sous location. À ce jour, Orange n'a pas répondu.

✚ Vente parcelles AB 77 et AB 78

M. le Maire a transmis l'offre de vente des parcelles à la société SONOFEP et a proposé la signature d'un compromis de vente en septembre.

II. Point sur les travaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux s'achèvent. L'intervention d'Orange avant le 15 juillet finalisera les travaux.

Les travaux d'aménagement de la rive sud seront réalisés à compter du lundi 03 septembre par l'entreprise Roger Martin (estimation de fin de travaux : 15 octobre).

Une réunion de préparation s'est tenue ce jour. Suite aux remarques de M. le Maire, compte tenu des bordures hautes et de la volonté de faire respecter la limitation de vitesse à 30km/h, la réduction de la largeur de la chaussée à 6 mètres a été validée.

Les murs de soutènement seront posés en redans de manière à épouser au mieux le talus en suivant la pente en long de la chaussée. Ils auront une finition en béton balayé.

Les nécessités techniques ne permettront de conserver que 6 à 7 arbres.

21 places de stationnement seront créées dont 8 à proximité du garage. M. LEPREUX demande des précisions sur le positionnement des places et indique que si elles ne peuvent être faites que de manière longitudinale, il serait judicieux de couper les angles.

Un devis supplémentaire a été demandé pour l'ajout de surfaces de revêtement de trottoirs en enrobés rue des Pâtis et à la jonction avec la RD 996.

L'entreprise Roger Martin reprendra pour le compte du SICECO les enrobés découpés pour l'enfouissement des réseaux sur la rive nord.

La réfection des îlots sera également réalisée pendant ces travaux.

À l'issue, le Conseil Départemental réalisera la réfection de la bande de roulement de la RD 31.

III. Assurance risques statutaires

Les collectivités territoriales sont tenues, en application des dispositions législatives et réglementaires, de verser des prestations en espèce à leurs agents en cas de maladie, de maternité, d'incapacité ou d'invalidité (maintien de traitement), un capital aux ayants-droit en cas de décès de leurs agents en activité, des prestations en nature en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Afin de garantir ces risques (dénommés « risques statutaires »), les collectivités territoriales peuvent décider d'avoir recours à un organisme assureur. L'objet de ces contrats consiste à garantir à l'employeur public le versement ou le remboursement de charges qui lui incombent.

Actuellement la commune a un contrat avec la société CIGAC, filiale de Groupama pour un coût annuel de 3 800 €.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte-d'Or (CDG21) procède à un marché public relatif à la mise en concurrence des contrats d'assurance couvrant les risques statutaires. Le CDG21 propose aux communes de se joindre à la démarche en confiant au CDG le soin d'agir pour leur compte. Cette participation n'engage pas la commune qui garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat si les conditions obtenues ne lui conviennent pas.

Le Conseil Municipal approuve cette participation et charge le Maire de donner mandat au CDG21 pour demander pour son compte une tarification dans le cadre d'un marché public.

IV. Mois du film documentaire

La communauté de communes s'associe au mois du film documentaire en organisant courant novembre 12 soirées de projection si possible accompagnées d'un débat et propose aux communes le souhaitant d'accueillir une de ces projections.

M. le Maire diffuse à l'assemblée la liste des 10 documentaires proposés cette année.

Le Conseil Municipal est intéressé par cette proposition et décide de proposer une projection dans la salle de rencontre et de loisirs. Conformément au courrier reçu, le Conseil Municipal fait un choix de film ainsi que deux choix supplémentaires.

Film choisi : l'intelligence des arbres de Julia DORDEL

Choix supplémentaires : La vallée des loups de Jean-Michel BERTRAND

Demain, tous crétiens de Sylvie GILMAN et Thierry DE LESTRADE

V. Cérémonie du 14 juillet

Il est traditionnellement décidé de commander à la SONOFEP des plantes fleuries qui seront remises aux femmes présentes au vin d'honneur du 14 juillet. Mireille SABRI se charge de choisir et commander 45 plantes.

VI. Congés d'été

Monsieur le Maire fait le point sur les congés d'été afin d'assurer le fonctionnement de la commune pendant la période estivale afin qu'un élu soit en permanence joignable et disponible en cas de besoin et organiser les travaux à réaliser pendant les vacances scolaires.

Le secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 30 juillet au dimanche 19 août 2018.

VII. Compte rendu des réunions

✚ Ambroisie * 26 avril 2018 – Nuits-Saint-Georges

M. LAUTERBORN et M. le Maire rendent compte de la réunion d'information sur l'ambroisie. Une communication sur cette plante envahissante sera faite aux habitants. Les exploitants agricoles sont invités à signaler s'ils en repèrent sur la commune.

✚ Communauté de communes * 29 mai 2018 – Gevrey-Chambertin

Les services périscolaire et extrascolaire situés sur le territoire de l'ex-communauté de communes du sud dijonnais sont repris en régie directe à compter de septembre 2018. (Fin des délégations de service public avec l'ADMR et PEP21). Les horaires des accueils périscolaires sont harmonisés (ouverture à 7h – fermeture à 19h).

Le conseil communautaire a validé les tarifs périscolaire et extrascolaire à compter de juillet 2018.

Les tarifs ont été étudiés au cours de 7 réunions par un groupe de travail détaché de la commission enfance-jeunesse (dont Pascale REMONDINI est membre) dans le souci d'harmoniser les pratiques tarifaires. Le principe de la tarification au taux d'effort appliqué en fonction des revenus familiaux et du nombre d'enfants à charge a été adopté.

Sur notre secteur cette nouvelle tarification entraîne une forte baisse des coûts pour les tranches de revenus les plus basses et une hausse du coût pour les revenus plus élevés. Le coût du repas est identique pour tous (3,50 €).

✚ CLE – SICECO * 17 mai 2018

Philippe RUPIN présente le nouveau service de maîtrise d'œuvre proposé par le SICECO à compter de septembre. Les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 2% pour des travaux inférieurs à 15 000 €, 1,5% entre 15 000 et 60 000 €, 1% au-delà. Les études non suivies de réalisations sont facturées forfaitairement 100 €.

Le SICECO subventionne les enfouissements de réseaux uniquement dans les cœurs de village avec des critères liés à l'embellissement. Il pense que l'enfouissement pourrait être réalisé sur la partie de la rue des Chêneteaux allant de l'angle de la rue de Dijon jusqu'au parking de la Mairie.

Le déploiement des compteurs Linky sera réalisé sur la commune à la fin de l'année. La Préfecture a transmis une circulaire sur le cadre juridique dans lequel s'effectue l'installation de ces compteurs communicants. S'agissant de la protection des données, la CNIL a défini des règles strictes. Il est précisé que l'utilisateur peut s'opposer à l'enregistrement de la courbe de charge dans son compteur. Une communication à ce sujet sera faite dans le prochain bulletin communal.

Station de rechlorage

Le projet d'installation de station de rechlorage à proximité du cimetière avance. La déclaration de travaux est attendue en Mairie.

VIII. Questions et informations diverses

Manifestations

Le comité des fêtes organise la fête de la musique le samedi 16 juin.
La kermesse des écoles aura lieu à Saulon-la-Rue le vendredi 29 juin à 18h30. Les membres du conseil municipal sont cordialement invités.

Gymnase de Saulon-la-Chapelle

Le gymnase intercommunal de Saulon-la-Chapelle sera mis en service à la rentrée de septembre 2018. La communauté de communes propose aux écoles maternelles et élémentaires du secteur de mettre à leur disposition le gymnase pendant les heures de classe à concurrence d'un jour par semaine par exemple. La compétence scolaire étant communale, le coût du transport pour s'y rendre serait à la charge des communes.
Il convient d'étudier quel fonctionnement pourrait être mis en place pour permettre aux élèves de l'école élémentaire de s'y rendre et de connaître le coût de transport que cela représente.

Piscine

Madame CHAPUIS, directrice de l'école élémentaire sollicite les communes pour obtenir leur accord sur le financement d'un nouveau cycle piscine pour l'année scolaire 2018-2019.
En 2017, 47 élèves (CP CE1 CM1 CM2) avaient réalisé 11 séances à la Piscine Olympique du Grand Dijon pour un coût de 70 €/séance + transport soit 1 804 €
En 2018, 48 élèves (CP CM1 CM2) effectuent 9 séances pour 1 476 €
La piscine désormais dénommée Piscine Olympique Dijon Métropole précise qu'à compter de septembre 2018 le tarif de 70 € s'appliquera par classe, soit pour deux classes un surcoût de 770 € pour 11 séances.
Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour un cycle piscine en 2018/2019.

Transport scolaire

En octobre 2017, des remarques avaient été faites sur le fait que le bus assurant la liaison entre les deux écoles du RPI démarrait avant que les enfants ne soient installés et assis.
Des parents d'élèves ont renouvelé leurs inquiétudes sur la conduite de la conductrice du matin et du soir et ont sollicité un rendez-vous avec les maires des deux communes du RPI qui s'est tenu vendredi 1^{er} juin. Les parents ont fait part de leurs constatations : gestes brusques dans les virages, vitesse inadaptée sur les ralentisseurs ou les routes de campagne avec des dépassements de véhicules, départ du bus avec des enfants qui ne sont pas attachés...

Le Conseil Régional, compétent en matière de transport scolaire a été alerté par la Mairie.

M. POULLOT a transmis au service transport un compte rendu de cette réunion demandant que les règles s'appliquant soient clarifiées avec le transporteur et l'association recrutant les accompagnateurs de bus (enfants attachés avant le départ, quelle est la personne qui décide du départ) et qu'un rappel de ces règles soit fait.

Stationnement sur les trottoirs

M. RUPIN rappelle que des poids lourds stationnement régulièrement sur les trottoirs rue de Dijon et gênent la visibilité ainsi que le fonctionnement des feux tricolores (système de détection). Dans un premier temps, il souhaite que soit installé un dispositif empêchant le stationnement entre la rue Basse et l'entrée de la jardinerie.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.
Prochaines séances du Conseil Municipal : lundi 02 juillet et lundi 03 septembre 2018.